

Remboursement frais de scolarité

Par **Greg89**, le **01/03/2018** à **17:40**

Bonjour à tous, j'étais inscrit dans une école de commerce, et j'ai effectué un versement de 3500 à Paris.

J'ai eu à retourner en Espagne force majeure de la chirurgie de ma mère qui allait être hospitalisé et j'ai dû quitter l'Institut de commerce q paris .

l'Institut a dit qu'il peut faire un remboursement parce qu'il est spécifié dans la clause.

avant que je parte, je lui ai expliqué mon cas et ils m'ont dit qu'ils me feraient un remboursement partiel.

Que faire dans ce cas si ils ne me donnent pas un remboursement ?

quelqu'un peut-il m'aider s'il vous plaît parce que j'ai été clauses abusives

Merci à tous.

Par **Lorella**, le **01/03/2018** à **19:22**

Par courrier en RAR en citant la clause du contrat. Joindre une attestation d'hospitalisation pour justification.

Par **Camille**, le **01/03/2018** à **21:07**

Bonsoir,

Euh... En quoi le fait que votre mère, habitant normalement en Espagne (alors que vous faites vos études en France), y soit hospitalisée serait un cas de force majeure ?

[smile17]